

Formulaire HAB 001.1

Guide d'analyse des risques / plan d'urgence pour les formations à l'utilisation des plates-formes élévatrices



Remarque concernant l'utilisation de ces documents. Ces supports de formation ont été soigneusement élaborés afin de faciliter le travail avec les processus et systèmes nécessaires. Ils contiennent des informations pratiques et ont pour but d'aider tous les participants à évoluer de manière sûre et compétente dans leur domaine de travail. Afin que leur contenu puisse être utilisé à bon escient, nous vous demandons de les utiliser de manière responsable.

Utilisation prudente : veuillez traiter les documents avec l'attention nécessaire et les utiliser dans le contexte prévu.

Transmission ciblée : ne transmettez le contenu qu'aux personnes qui doivent l'utiliser dans le cadre de leurs tâches. **Veillez à l'actualité :** les processus et les contenus pouvant changer, veillez à toujours travailler avec une version actuelle.

Introduction

Ce document sert de guide complet destiné à former les formateurs à l'utilisation correcte et efficace du formulaire d'analyse des risques mis à jour. Il explique les différentes sections du formulaire, décrit des exemples d'application typiques et fournit des conseils pratiques pour réaliser l'analyse dans le cadre de la formation.

Objectif de l'analyse des risques

L'analyse des risques avant le début d'un cours de formation poursuit deux objectifs principaux :

- **Objectif principal** : garantir la santé et la sécurité de tous les participants pendant les phases pratiques et théoriques de la formation.
- **Objectif secondaire** : transmettre les connaissances nécessaires pour réaliser soi-même des analyses des risques. Les participants apprennent à identifier les risques à un stade précoce et à prendre des mesures de protection efficaces, pour leur propre sécurité et celle des tiers lors de l'utilisation de plates-formes élévatrices. La nécessité d'une analyse écrite des risques sur les lieux de travail est également abordée !

Considérations didactiques

Dans le cadre de la formation théorique, les participants ont été sensibilisés à l'importance des facteurs suivants :

- Machine
- Environnement
- Tâche à accomplir
- Personnes concernées

Le formulaire d'analyse des risques est un outil pratique qui permet de recenser et d'évaluer systématiquement ces aspects. Le langage simplifié utilisé dans le formulaire facilite son utilisation. La partie sur fond gris doit être remplie au préalable par le formateur. L'exercice pratique d'analyse des risques est réalisé sous la forme d'un travail de groupe **dirigé par le formateur avant l'inspection** de la machine.

Déroulement

D'après notre expérience, la réalisation de l'analyse des risques prend entre 12 et 20 minutes et **doit** être effectuée **avant l'inspection** et l'utilisation de la machine.

Remplissage du formulaire

Le formulaire est rempli par le formateur en collaboration avec les participants au cours. L'objectif est d'identifier tous les dangers pertinents et de consigner par écrit les mesures prises pour réduire les risques.

Le formulaire est divisé en quatre sections structurées :

- Machine
- Environnement
- Tâche
- Personnes

Chaque section comprend cinq lignes pour la saisie des risques individuels. Il n'est pas nécessaire de remplir tous les champs. Si plus de cinq risques sont à prendre en compte, vous pouvez utiliser les deux cases « Autres » prévues à cet effet ou noter des points supplémentaires sur une feuille séparée.

Section : Machine

Question à débattre : « Comment cette machine pourrait-elle causer des dommages ? »

» Procédure :

- Le formateur encourage les candidats à nommer les risques potentiels.
- Les résultats de la discussion sont consignés par le formateur dans le formulaire.
- Des indications visuelles telles que des autocollants d'avertissement ou des symboles peuvent être utilisées à titre d'aide.
- Réponses typiques : batteries, systèmes hydrauliques, mouvements mécaniques – toute source de danger identifiée peut être mentionnée.

Section : Environnement

Question à débattre : « Qu'est-ce qui peut nous nuire ou nuire à d'autres personnes dans notre environnement ? »

Exemples de risques à inscrire dans le formulaire :

- Autres personnes se trouvant trop près de la zone de travail.
 - Appareils étrangers ou obstacles mobiles.
 - Surfaces inégales ou instables.
 - Conditions météorologiques, en particulier le vent.
-

Section : Tâche à accomplir

Cette section se concentre sur les risques potentiels directement liés à la tâche à effectuer et auxquels l'opérateur peut être exposé pendant l'utilisation de la plate-forme élévatrice.

Exemples :

- Utilisation d'outils ou de matériaux sur la plate-forme (par exemple, remplacement de douilles d'ampoules).
- Travaux reflétant les activités réelles des participants (authenticité, lien avec la pratique). Risques

typiques identifiables :

- Chute de grande hauteur.
- Chute d'objets.
- Écrasements ou coincements.
- Blocage en position surélevée.
- Électrocutions.

Section : Personnes

On examine ici les risques liés aux personnes concernées, tant celles qui pourraient subir un préjudice que les groupes vulnérables.

Dangers potentiels :

- Inexpérience ou manque de connaissances techniques.
- Excès de confiance ou insouciance.
- Problèmes de communication dus à la barrière de la langue.
- Handicaps tels que perte auditive ou autres déficiences physiques.

Section : Mesures de contrôle

Une fois les sources de danger identifiées dans les différentes sections, le formateur demandera aux participants d'élaborer ensemble des mesures appropriées pour réduire les risques. **Exemple** : si la batterie est identifiée comme source de danger dans la section « Machine », les mesures de protection appropriées pourraient être les suivantes :

- Porter des vêtements de protection à manches longues.
- Utilisation de gants résistants aux produits chimiques et de lunettes de protection.
- Isolation de la batterie.
- Retrait ou sécurisation de toutes les sources d'inflammation.

L'objectif est de favoriser la compréhension des relations de cause à effet et de développer des solutions de sécurité adaptées à la pratique.

Remarque concernant le remplissage du formulaire : les réponses telles que « porter un EPI » ne sont pas considérées comme suffisamment concrètes. Le formateur doit demander aux participants de fournir des informations précises :

- De quel équipement de protection individuelle s'agit-il exactement ?
- Cette mesure est-elle suffisante à elle seule ?
- D'autres mesures de protection sont-elles nécessaires ?

Si des mesures supplémentaires sont nécessaires, elles peuvent être ajoutées dans la colonne « Que devez-vous faire d'autre ? », par exemple : « Isoler la batterie et éliminer les sources d'inflammation ».

Documentation des participants

Les participants inscrivent leurs données personnelles dans la section « **Données relatives aux personnes qui remplissent cette analyse des risques** ». Cela permet de documenter qui a participé activement au processus d'analyse.

Objectif pédagogique de l'exercice

Cet exercice pratique doit permettre aux candidats de comprendre que

- Une analyse des risques est une étape facile à réaliser, mais indispensable.
- L'utilisation ou l'inspection d'une plate-forme élévatrice ne doit jamais avoir lieu avant que les dangers potentiels aient été identifiés et que des mesures de protection appropriées aient été prises.

Analyse générale des risques / plan d'urgence pour les formations									
Centre de formation (✓ selon les circonstances)	☐	Sur place	☐	Le harnais est un harnais complet avec longe et la date d'inspection est encore valable (✓ à confirmer)					☐
Salle de formation : état général	☐	Extincteur	☐	Issues de secours	☐	Trousse de premiers secours	☐	Date :	
Zone pour l'examen pratique	MEWP : machine, environnement, ordre de travail, personnes.								
Qu'est-ce qui pourrait causer des dommages ?	Que faut-il faire pour y remédier ?				Est-il sûr de continuer ? ✓ ✗ n/a		Si ✓ : Que peut-on faire d'autre ? Si ✗ : Que reste-t-il à faire ? n/a : non applicable		
Machine									
1.					☐	☐	☐		
2.					☐	☐	☐		
3.					☐	☐	☐		
4.					☐	☐	☐		
5.					☐	☐	☐		
Environnement									
1.					☐	☐	☐		
2.					☐	☐	☐		
3.					☐	☐	☐		
4.					☐	☐	☐		
5.					☐	☐	☐		
Bon de travail									
1.					☐	☐	☐		
2.					☐	☐	☐		
3.					☐	☐	☐		
4.					☐	☐	☐		
5.					☐	☐	☐		
Personnes									
1.					☐	☐	☐		
2.					☐	☐	☐		
3.					☐	☐	☐		
4.					☐	☐	☐		
5.					☐	☐	☐		

Analyse générale des risques / Plan d'urgence pour les formations					
Qu'est-ce qui pourrait causer des dommages ?	Que faut-il faire pour y remédier ?	Est-il sûr de continuer ?			Si ✓ : que peut-on faire d'autre ? Si ✗ : que faut-il faire d'autre ? n/a : non applicable
Autre					
1.		☐	☐	☐	
2.		☐	☐	☐	
3.		☐	☐	☐	
4.		☐	☐	☐	
5.		☐	☐	☐	

Plan d'urgence			
Un plan de sauvetage documenté par écrit décrivant comment évacuer les personnes en toute sécurité de la plate-forme de travail, par exemple en cas de panne de courant, de défaillance technique ou si l'opérateur est incapable d'agir. Le plan de sauvetage doit être visible et accessible à tout moment, par exemple à proximité du lieu d'utilisation ou dans le manuel d'utilisation. S'assurer que les documents sont accessibles (ou ouvrir la vitre latérale sur les véhicules de catégorie 1b) !			oui ☐ non ☐
Moyens de communication définis entre l'opérateur et le personnel au sol – par exemple, radio ☐ ou signaux manuels ☐ autre ☐ .			oui ☐ non ☐
Prise en compte de facteurs tels que la hauteur ☐ , l'environnement ☐ (intérieur/extérieur), les conditions météorologiques ☐ , le bruit ☐ ou d'autres appareils utilisés dans la zone d'intervention ☐ .			Oui ☐ Non ☐
Utilisation des commandes de la nacelle et au sol, y compris les systèmes de descente d'urgence.			oui ☐ non ☐
D'autres plates-formes de travail sont disponibles pour évacuer les personnes de nacelle en nacelle en tant que dernier recours. Du personnel formé est est capable de les utiliser.			Oui ☐ Non ☐
Utiliser des personnes désignées (et documentées) au sol pour abaisser la plate-forme de travail à l'aide des éléments de commande de la machine ou à l'aide de la commande de secours.		oui ☐ non ☐	Nom :
Technicien disponible en cas de panne.		oui ☐ non ☐	Numéro de téléphone :
Informations sur les personnes ayant réalisé cette analyse des risques			
Nom / Prénom	Signature	Nom / Prénom	Signature
Autres informations			
La formation a-t-elle été interrompue ou suspendue à un moment donné au cours de la journée ? Si oui, expliquez pourquoi.			Oui ☐ Non ☐

Organisation et planification d'une intervention avec des plates-formes élévatrices

Les principaux dangers liés à l'utilisation de plates-formes élévatrices sont les suivants :

- Chute de personnes, utilisation inappropriée, absence de dispositif de sécurité (par exemple, absence de harnais de sécurité) ou comportement risqué pouvant entraîner des chutes graves.
- Renversement de la plate-forme. Cela se produit souvent lorsque le sol est instable, que les appuis sont incorrects ou que la plate-forme est surchargée. Les rafales de vent violentes peuvent également être dangereuses.
- Risque élevé de coincement ou d'écrasement entre la plate-forme et des objets fixes (par exemple, des parties de bâtiments, des constructions), en particulier dans le cas des plates-formes à flèche.
- Collisions avec des obstacles Les lignes électriques, les grues, les véhicules ou les parties de bâtiments peuvent constituer un danger si la zone de travail n'est pas bien sécurisée.
- Chute d'objets Les outils ou matériaux non sécurisés peuvent blesser les personnes au sol.
- Formation insuffisante des opérateurs : une formation insuffisante ou trop ancienne entraîne souvent des erreurs de manipulation, notamment lors de la descente d'urgence, de la stabilisation et du déplacement sécurisé de la plate-forme.

Remplir correctement la liste de contrôle

Principes de base : les listes de contrôle suivantes (liste de contrôle 1 et liste de contrôle 2) doivent être remplies avant **chaque utilisation** d'une plate-forme élévatrice !

Si vous répondez « oui » à une question, aucune mesure n'est nécessaire. Si vous répondez « non » ou « partiellement (p) » à une question, il est **impératif** de prendre des mesures. Notez ces mesures à la fin de ces listes de contrôle sur la feuille correspondante « Planification des mesures ». Si une question n'est pas pertinente pour votre entreprise, veuillez cocher « n/a ».

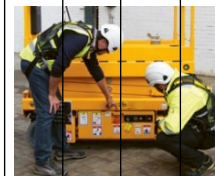
Informations complémentaires

Il peut exister d'autres dangers dans votre entreprise qui ne sont pas couverts par ces listes de contrôle. Si tel est le cas, veuillez prendre les mesures supplémentaires nécessaires et les noter également dans le « plan de mesures » correspondant.

Catégories de plates-formes élévatrices selon la norme SN EN 280



Liste de contrôle 1 : organisation et planification (légende : = ✓ + n/a aucune mesure ✗ + tw mesures nécessaires)		✓	✗	tw	n/a
1.	La plate-forme élévatrice est-elle adaptée à l'utilisation prévue ? - Les plates-formes élévatrices servent exclusivement à atteindre des positions de travail en hauteur. Il est interdit de monter ou de descendre d'une plate-forme élévatrice en position relevée, sauf si celle-ci est spécialement conçue à cet effet selon les indications du fabricant. - La hauteur de travail et la portée latérale doivent être suffisantes pour effectuer les travaux sans aide supplémentaire telle qu'une échelle ou un échafaudage. - La plate-forme élévatrice utilisée doit être adaptée aux conditions du sol sur le lieu d'utilisation (sol stabilisé, sol non stabilisé, inclinaison du terrain, etc.). - Les plates-formes élévatrices équipées de moteurs à combustion interne ne doivent pas être utilisées dans des espaces clos, sauf si la ventilation est assurée.	☐	☐	☐	☐
2.	Les dangers sur le lieu d'utilisation sont-ils identifiés et des mesures de protection appropriées sont-elles prises ? Les dangers potentiels sont les collisions avec des grues, la circulation routière, la nature du sol, les lignes électriques aériennes (voir à ce sujet la fiche technique Suva 66138 et la réglementation IPAF), etc. En cas de doute, il est indispensable de consulter en détail le loueur/vendeur de la plate-forme élévatrice et d'inspecter le lieu d'utilisation.	☐	☐	☐	☐
3.	Une personne a-t-elle été désignée sur le lieu d'intervention pour intervenir en cas d'urgence et a-t-elle reçu des instructions (écrites) sur l'utilisation du dispositif d'abaissement d'urgence ? Le nom, le prénom et le numéro de téléphone portable doivent être consignés dans le plan d'action à la page 11.	☐	☐	☐	☐
4.	Les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires à l'intervention sont-ils disponibles ? Les nacelles élévatrices présentent un risque accru de chute. C'est pourquoi chaque personne se trouvant sur la nacelle doit être équipée d'un système de retenue composé d'un harnais et d'une longe réglable, adaptés aux nacelles élévatrices, d'une longueur maximale de 1,8 m, ainsi que d'un casque de protection avec jugulaire. Conformément à la norme EN 12492, la jugulaire doit présenter une résistance d'au moins 50 kg (~500 N) avec une élasticité maximale de 25 mm afin d'empêcher tout glissement, ou bien répondre aux exigences de la norme Conformes à la norme EN 397 (résistance de 250 N).	☐	☐	☐	☐
5.	Le travail avec la plate-forme élévatrice est-il contrôlé sur place par un chef d'intervention à l'aide de cette liste de contrôle (voir « Planification des mesures Plate-forme élévatrice Liste de contrôle 1 : Planification de l'intervention », page 11) ? Le nom, le prénom et le numéro de téléphone portable doivent être consignés dans la planification des mesures à la page 11.	☐	☐	☐	☐
6.	Les opérateurs de la plate-forme élévatrice sont-ils aptes à exercer leur activité ? Exigences : - Âge minimum requis : 18 ans. Des exceptions sont possibles pour les apprentis, dans la mesure où cela est autorisé par l'ordonnance sur la formation professionnelle correspondante. - Bonne santé physique et mentale (bonne acuité visuelle et auditive, absence de dépendance à l'alcool, aux drogues ou aux médicaments). - Comportement fiable, responsable et prudent. - Absence de vertige. - Compréhension technique.	☐	☐	☐	☐

Liste de contrôle 1 : Formation et instruction des opérateurs (Légende : = ✓ + n/a aucune mesure ✗ + tw mesures nécessaires)		✓	✗	tw	n/a
7. Les opérateurs sont-ils suffisamment formés ? • Une formation de base théorique et pratique documentée est requise pour la catégorie de plate-forme élévatrice utilisée. • Les cours de formation sont proposés par des centres de formation, des fabricants ou des loueurs de plates-formes élévatrices. • Les entreprises peuvent également former elles-mêmes leurs opérateurs si elles disposent d'un formateur compétent. Remarque : les exigences techniques en matière d'instruction et de formation sont définies dans les recommandations de l'Association suisse des fournisseurs de plates-formes de travail (VSAA, www.verbandvsaa.ch) ainsi que dans les directives internationales de l'International Powered Access Federation (IPAF, www.ipaf.org).	☐	☐	☐	☐	
8. Est-il garanti que les opérateurs reçoivent une formation supplémentaire sur le lieu d'utilisation ? • La formation est nécessaire si les opérateurs ne connaissent pas le modèle utilisé. La formation doit être dispensée par une personne compétente et doit être documentée. Est considérée comme personne compétente toute personne disposant de connaissances et d'une expérience suffisantes dans l'utilisation du modèle utilisé et capable de former les opérateurs de manière appropriée. Les connaissances nécessaires doivent idéalement être acquises dans le cadre d'un cours d'initiation ! Sans formation approfondie, une autoformation (manuel) est obligatoire ! • Les opérateurs doivent être formés à l'utilisation de la plate-forme élévatrice. La formation doit être dispensée sur la base du mode d'emploi. Remarque : en particulier les personnes ayant suivi une formation d'instructeur ou de formateur (voir www.verbandvsaa.ch et www.ipaf.org)	☐	☐	☐	☐	
Liste de contrôle 1 : documentation et maintenance (légende : = ✓ + n/a aucune mesure ✗ + tw mesures nécessaires)		✓	✗	tw	n/a
9. Le mode d'emploi est-il disponible dans la langue requise sur le lieu d'utilisation ? • Le mode d'emploi contient des informations sur l'utilisation conforme, le domaine d'application autorisé, les dangers liés à l'utilisation, le fonctionnement correct et la maintenance.	☐	☐	☐	☐	
10. Existe-t-il une déclaration de conformité pour la plate-forme élévatrice ?	☐	☐	☐	☐	
11. L'entretien de la plate-forme élévatrice est-il assuré ? • Les plates-formes élévatrices doivent être contrôlées, entretenues et réparées régulièrement conformément aux prescriptions d'entretien du fabricant. • Pour des raisons de sécurité, les réparations ne doivent être effectuées que par des spécialistes qualifiés. • La maintenance doit être documentée. Remarque : la date de la prochaine maintenance est indiquée sur une vignette de contrôle apposée sur l'appareil. L'utilisation d'un appareil sans preuve d'un contrôle / d'une inspection régulier(ère) est interdite !	☐	☐	☐	☐	

Planification des mesures Plateforme élévatrice Liste de contrôle 1 : planification de l'utilisation					
Liste de contrôle remplie par :		Signature :		Date :	
Marque :		Type :		Année de construction :	
Chef des opérations : Liste de contrôle 1, question 5		Nom : Prénom :		Numéro de portable :	
Personne à contacter en cas d'urgence : Liste de contrôle 1, question 3		Nom : Prénom :		Numéro de portable :	

N°	Mesure à prendre	Date	Personne chargée	Terminé		Remarque	Vérifié	
				Date	Visa		Date	Visa

Source : SUVA | Numéro de publication : 67064-1.d | Décembre 2018

Liste de contrôle 2 : contrôle sur le lieu d'intervention (Légende : = ✓ + n/a aucune mesure ✗ + tw mesures nécessaires)		✓	✗	tw	n/a
1.	L'utilisation de la plate-forme élévatrice a-t-elle été soigneusement planifiée ? - Le chef d'intervention a été désigné, les mesures de sécurité à prendre sont connues. - La liste de contrôle 1 « Planification de l'intervention » est utile pour la planification.	☐	☐	☐	☐
2.	Les opérateurs sont-ils suffisamment formés et ont-ils reçu les instructions nécessaires pour leur utilisation ? - Formation de base pour la catégorie de plate-forme élévatrice utilisée (par exemple, attestation de formation délivrée par un centre de formation). - Instructions supplémentaires sur le lieu d'utilisation (utilisation du modèle de plate-forme élévatrice utilisé ; mesures de sécurité).	☐	☐	☐	☐
3.	Un contrôle visuel et fonctionnel est-il effectué avant le début des travaux ? Il convient de respecter les consignes figurant dans le mode d'emploi . Il est important de contrôler les points suivants : - Organes de commande (y compris le bouton d'arrêt d'urgence) - Étanchéité du système hydraulique et état général de la plate-forme élévatrice - Sécurité de fonctionnement de la porte d'accès	☐	☐	☐	☐
4.	La plate-forme élévatrice est-elle adaptée à la pente du sol sur le lieu d'utilisation ? Les informations relatives à la pente admissible figurent dans le mode d'emploi.	☐	☐	☐	☐
5.	Le type d'entraînement de la plate-forme élévatrice est-il autorisé sur le lieu d'utilisation ? Les plates-formes élévatrices équipées de moteurs à combustion ne doivent pas être utilisées dans des espaces clos, sauf si la ventilation est assurée.	☐	☐	☐	☐
6.	La hauteur de travail et la portée latérale de la plate-forme élévatrice sont-elles suffisantes pour effectuer les travaux sans moyens auxiliaires supplémentaires tels que des échelles ou des échafaudages ? La hauteur de travail et la portée latérale de la plate-forme élévatrice sont indiquées dans le mode d'emploi.	☐	☐	☐	☐
Liste de contrôle 2 : installation sûre de la plate-forme élévatrice (Légende : = ✓ + n/a aucune mesure ✗ + tw mesures nécessaires)		✓	✗	tw	n/a
7.	La capacité de charge du sol est-elle suffisante dans la zone d'utilisation ? - Une prudence particulière s'impose en cas de recouvrement des ouvertures au sol (caillebotis, etc.) et de sols non stabilisés ! - Les bases pour l'évaluation du sol se trouvent dans la « Liste de contrôle pour les grutiers de grues mobiles » (voir www.suva.ch/88180.d).	☐	☐	☐	☐
8.	Lors de l'utilisation de plates-formes élévatrices à bras (catégories 1a et 1b), des cales appropriées sont-elles utilisées et celles-ci sont-elles alignées au centre ? - Les plates-formes élévatrices avec supports doivent toujours être soutenues par des cales appropriées. - Les cales sont-elles suffisamment dimensionnées ? - Les sols irréguliers peuvent-ils être soutenus de manière sûre ?	☐	☐	☐	☐
9.	Lors de l'utilisation de plates-formes élévatrices mobiles (catégories 3a et 3b), les bords de chute sont-ils sécurisés sur le lieu d'utilisation ? Les bords de chute doivent être sécurisés à l'aide d'une protection stable contre les chocs dont la hauteur est au moins égale à 1/3 du diamètre des roues.	☐	☐	☐	☐
10.	Toutes les grues, lignes électriques et autres dangers similaires dans la zone de travail sont-ils sécurisés ? - Les grues et les lignes aériennes doivent être mises hors tension lorsque des travaux doivent être effectués à proximité immédiate (voir fiche technique Suva 66138). - L'exploitant de l'installation doit être consulté !	☐	☐	☐	☐

11. La zone dangereuse autour de la plate-forme élévatrice est-elle délimitée au sol ? • Pour les travaux sur la voie publique, les dispositions de l'ordonnance sur la signalisation routière (RS 741.21) doivent être respectées. • Une personne d'assistance a-t-elle été désignée et est-elle présente au sol ? • Le lieu de travail doit être sécurisé dans un large périmètre afin que les passants ne pénètrent pas dans la zone dangereuse de la plate-forme élévatrice.	☐	☐	☐	☐
Liste de contrôle 2 : comportement sûr (légende : = ✓ + n/a aucune mesure ✗ + tw mesures nécessaires)	✓	✗	tw	n/a
12. Veille-t-on à ne pas dépasser la charge utile maximale de la plate-forme de travail ? • Il faut tenir compte du poids des personnes, des outils et du matériel. • Respecter la charge utile (ou lors des travaux de démontage).	☐	☐	☐	☐
13. Les travaux sont-ils immédiatement interrompus en cas de vent fort ou d'orage ? • La plage d'utilisation autorisée de la plate-forme élévatrice en cas de vent est indiquée dans le mode d'emploi et sur la plaque signalétique.	☐	☐	☐	☐
14. Est-il garanti que l'assistant puisse apporter son aide à temps en cas d'urgence (voir « Planification des mesures Plateforme élévatrice Liste de contrôle 2 : Contrôle sur le lieu d'utilisation », dernière page) ? • La surveillance de l'opérateur sur la plate-forme élévatrice doit être assurée à tout moment. • Le travail en hauteur n'est pas un travail solitaire ! • À cette fin, il est également possible d'utiliser des talkies-walkies ou des téléphones portables. • Le nom, le prénom et le numéro de téléphone portable doivent être consignés dans le plan de mesures à la dernière page.	☐	☐	☐	☐
15. L'équipement de protection individuelle est-il utilisé correctement lors de l'utilisation de nacelles élévatrices à flèche (catégories 1b et 3b) ? • Attention : lors de l'utilisation du système de retenue, n'utiliser que les points d'ancrage homologués et garder les lances aussi courtes que possible (respecter le mode d'emploi). • Choisissez un moyen de liaison à longueur réglable automatiquement, adapté aux plates-formes élévatrices d'une longueur maximale de 1,8 m, avec élément amortisseur de chocs ! • En cas de doute, consultez un spécialiste (par exemple, le fournisseur de la plate-forme). • Porter un casque de protection avec jugulaire. • Norme EN 12492 ; la jugulaire doit avoir une résistance d'au moins 50 kg (~500 Newton) et ne doit céder que de 25 mm au maximum pour empêcher tout glissement, ou norme EN397 (résistance 250 newtons).	☐	☐	☐	☐
16. La clé du véhicule est-elle retirée lorsque l'on quitte la plate-forme élévatrice ? • Pendant les pauses ou après la fin du travail, la clé de la plate-forme élévatrice doit être retirée et conservée en lieu sûr. Ainsi, la plate-forme élévatrice ne peut pas être utilisée par des personnes non autorisées.	☐	☐	☐	☐

Planification des mesures Plateforme élévatrice Liste de contrôle 2 : Contrôle sur le lieu d'utilisation					
Liste de contrôle remplie par :		Signature :		Date :	
Marque :		Type :		Année de construction :	
Responsable des opérations : <i>Liste de contrôle 1, question 5</i>		Nom : Prénom :		Numéro de portable :	
Personne à contacter en cas d'urgence : <i>Liste de contrôle 1, question 3</i>		Nom : Prénom :		Numéro de portable :	

N	Mesures à prendre	Date	Personne chargée	Terminé		Remarque	Vérifié	
				Date	Visa		Date	Visa

Source : SUVA | Numéro de publication : 67064-2.d | Mars 2024

Mentions légales

Lecteurs

- Personnel d'exploitation et utilisateurs de plates-formes élévatrices ().
- Responsables de la sécurité (SiBe) ou personnes de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (KOPAS).
- Techniciens et personnel de maintenance.
- Formateurs et personnel de formation dans le domaine des techniques d'accès en hauteur.
- Responsables au sein de l'entreprise qui utilisent ou fournissent des plates-formes élévatrices.

Graphisme / mise en page

Tscharner Alpha HS-S Services
Sennenbüelfussweg 4
8103 Unterengstringen

Relecture

Habermacher Work & Training
Wylgasse 4
5600 Lenzbourg

Références et droits d'auteur

Ce support de formation a été compilé à partir d'un grand nombre de sources pertinentes sur le plan technique. Il s'agit notamment des sources suivantes :

- Réglementations légales (par exemple SR 741.21).
- Normes techniques (par exemple DIN EN 280, DIN EN 12492).
- Informations et recommandations de l'International Powered Access Federation (IPAF), de l'Association suisse des fournisseurs de plates-formes élévatrices (VSAA), de la SUVA et d'autres organisations professionnelles pertinentes.
- Documentation des fabricants et modes d'emploi.
- Expérience pratique professionnelle et expérience en matière de formation.

Le contenu de ce document de formation a été en partie élaboré à partir de nos propres recherches et en partie repris à partir de sources accessibles au public ou reconnues par des experts, puis légèrement remanié sur le plan rédactionnel. Néanmoins, nous ne pouvons garantir son exhaustivité, son exactitude ou sa valeur juridique.

Clause de non-responsabilité

Le document de formation sert exclusivement à des fins d'assistance, d'information et de formation continue. Il ne remplace pas une évaluation individuelle des risques ou une formation conforme aux dispositions légales.

Toute responsabilité pour les dommages résultant de leur utilisation est exclue, sauf en cas de comportement intentionnel ou de négligence grave.

Tscharner Alpha 
HS-S Services

Tscharner Alpha HS-S Services
Sennenbüelfussweg 4
8103 Unterengstringen



HABERMACHER
WORK + TRAINING

Habermacher Work & Training
Wylgasse 4
5600 Lenzburg



IPAF (Suisse) GmbH Austrasse 95
4051 Bâle

VSAA  **ASFP**

Viaduktstrasse 8
4010 Bâle

suva

Fluhmattstrasse 1
6004 Lucerne



Rubigenstrasse 99
3076 Worb